

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Année 2026 – N°2026-60

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 2 Octobre 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

18 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, JOULAUD Hélène, BADIER David (adjoints), DENIEL Michel, FEON Joël, GODARD Pierre, GELEBART Pascale, GAUTIER Tiphaine, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, BAGUET Sébastien, FERRIERE Nicolas, FAUSTIN Céline, DUPETITPRE Alicia

1 Absent excusé : CHYRA Sarah

1 Procuration :

- CHYRA Sarah a donné procuration à BADIER David

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-60 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS FOOT 5 AVEC LES INSTANCES FEDERALES

Nomenclature : 7.10

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la subvention reçue de la part de l'Agence Nationale du Sport, avec le soutien de la fédération Française de Football, pour la construction du terrain Foot 5, il y a lieu de signer une convention d'utilisation avec les instances fédérales.

Cette convention prévoit la mise à disposition gratuite des équipements du stade Foot 5, situé à Bellevue, au profit de la ligue de Bretagne de football et du District d'Ille et Vilaine de football, à raison d'une fois par saison et par entité maximum. Cette convention s'applique de la saison 2026-2027 à la saison 2030-2031 incluse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER** la convention de mise à disposition gratuite des installations foot 5 aux instances fédérales désignées à raison d'une fois par an maximum par entité, annexée à cette délibération ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	19	POUR	19
Présents	18	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	19	TOTAL	19

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme
Le Maire (O. BARBETTE)

